

Pour identifier les sites de prédilection du phacochère dans cette aire protégée, des enquêtes ont été réalisées auprès des chasseurs, des agents forestiers et de la population. Des prospections ont ensuite été effectuées dans la forêt classée. Dix-sept sites d'un rayon de 1 km ont servi à mesurer les variables de l'habitat du phacochère. Ces sites se répartissent entre trois secteurs de la forêt classée : le secteur Zougou-Pantrossi (8 sites) caractérisé par le versant occidental de la vallée de la rivière Bouli, le secteur de Dougou-Laye (5 sites) dominé par des monticules et le secteur Monrou (4 sites) caractérisé par un plateau aux petites vallées encaissées humides. Les variables mesurées concernent la topographie, le type de formation végétale, le recouvrement du sol par la végétation, la texture du sol, les types de gîte à phacochères ainsi que leur distance par rapport à de l'eau libre.

Du point de vue topographique, les phacochères fréquentent plutôt les sommets. La savane arbustive est trois fois plus fréquentée que les forêts claires ou les jachères. Les sites fréquentés par les phacochères se rencontrent plus fréquemment sur les sols de texture argilo-sableuse et sableuse. Cinq types de gîtes ont été recensés : les fourrés, les gîtes de mise bas, les gîtes de repos, les gîtes de saison de pluie et les gîtes permanents. La distance séparant les gîtes des points d'eau varie entre 4,3 et 5 km.

Mots clefs : Stratégie d'occupation de l'espace — Points d'eau — Topographie — Végétation

Is-Haquou Hughes Daouda, Guy Apollinaire Mensah : « Données caryologiques sur les rongeurs dans la forêt classée de la Lama (Bénin) »

Bien qu'entouré de pays dont les peuplements de rongeurs ont été particulièrement bien étudiés, le Bénin n'a encore bénéficié que de peu d'études taxinomiques. L'anomalie éco climatique à l'origine du « Dahomey Gap » lui donne pourtant une originalité intéressante.

La liste préliminaire des petits rongeurs du Togo et du Bénin par Robbins et Van Der Straeten en 1996, puis l'inventaire exhaustif des rongeurs du Bénin par de Visser *et al.* en 2001, a conduit à identifier 56 espèces.

La forêt de la Lama (6°55' à 7°00' N, 2°04' à 2°12' E) est la plus grande relique de forêt dense naturelle du « Dahomey-Gap ». Parmi les 802 spécimens que nous y avons capturés, nous avons identifié 10 espèces (*Arvicanthis niloticus*, *Mastomys natalensis*, *M. erythroleucus*, *Lemniscomys striatus*, *Rattus rattus*, *Tatera kempi*, *Leggada* sp. (*haussa* ?), *Myomys daltoni*, *Graphiurus lorraineus*, *Dasymys rufulus*) dont la plupart étaient déjà mentionnées dans la région. Si, au vu de son aire d'occupation, il était prévisible de rencontrer *Graphiurus lorraineus*, *Dasymys rufulus* n'avait jamais été mentionné en dessous 7° degré nord, ni au Togo, ni au Bénin.

Les caryotypes de deux spécimens de *Mastomys natalensis* et d'un spécimen de *Tatera kempi* ont été clairement établis. Un jeune spécimen d'*Arvicanthis* présente un nombre diploïde $2N = 62$ chromosomes dont la plupart sont de type acrocentrique avec présence de quelques sub-métacentriques et métacentriques ce qui conduit à un nombre fondamental d'autosomes (NFA) de 74. Le nombre $2N$ de chromosomes est identique à celui de l'espèce *Arvicanthis niloticus* de référence, mais le NF diffère (74 au lieu de 64), ce qui confirme la présence de différentes espèces en Afrique de l'Ouest. Le caryotype est identique à celui de 13 spécimens du sud du Bénin (Civitelli *et al.*, 1995), mais celui du nord du Bénin étudié par Codjia (1999) pourrait correspondre à l'*A. niloticus* Desmarest,

1822 type. Le « Dahomey-Gap » abrite ainsi probablement des espèces à affinités guinéennes dans sa partie méridionale et des espèces soudaniennes, voire sahélo-soudaniennes dans sa partie septentrionale.

Mots clefs : Affinités biogéographiques des espèces — *Graphiurus lorrainus* — *Dasymys rufulus* — *Mastomys natalensis* — *Tatera kempi*

Bakary Diobate : « Implication des populations dans la gestion du parc national du delta de Saloum au Sénégal »

Les ressources naturelles renouvelables suscitent l'intérêt des hommes à des titres divers (culturel, alimentaire, économique, scientifique, etc.). Au Sénégal, la faune sauvage a en partie disparu (girafe, panthère, damalisque, etc.) ou est en voie d'extinction, notamment à cause d'une chasse excessive utilisant des moyens perfectionnés. Dès 1954, les autorités ont pris des mesures de protection de certains espaces (parcs nationaux, réserves de faune, réserves spéciales et réserves naturelles intégrales) et mis en place des textes législatifs et réglementaires. Le Sénégal compte six parcs (Niokolo Koba, Basse Casamance, Oiseaux de Djoudj, Delta du Saloum, Langue de Barbarie, et Iles de la Madeleine), une réserve ornithologique (Kalissaye), deux réserves spéciales de faune (Geumbeul et Ferlo Nord), une réserve naturelle (Popenguine), trois réserves communautaires (Palmarin, Somone et Bamboung), qui couvrent 16 320 km², soit 8 % de la superficie totale du territoire.

Pourtant, malgré ces mesures de protection, force est de reconnaître que les ressources des parcs continuent à se dégrader parce qu'il existe un malentendu très profond entre l'État et les populations riveraines qui refusent le principe de création des aires protégées. Lors de la mise en place de ces sites protégés, l'État a en effet procédé à l'expropriation et au déguerpissement de ces populations sans sensibilisation ni concertation. Pour sauver ce qu'il reste de la faune sauvage, il s'avère nécessaire aujourd'hui de définir de nouvelles approches. La direction des parcs nationaux a été chargée de définir ces nouvelles stratégies dont le leitmotiv est l'implication et la participation des populations dans l'aménagement et la gestion des aires protégées. Sur le terrain, les gestionnaires rencontrent toujours beaucoup de difficultés, surtout dans les zones où la diminution de la faune ne semble pas être perçue par les populations. Les contraintes institutionnelles, techniques, organisationnelles, économiques et financières posées par une telle approche sont analysées et les possibilités d'intégration des populations locales dans l'aménagement durable et la gestion rationnelle des aires protégées sont exposées.

Mots-clefs : Régression de la faune – Conflits — Gestion participative

Djibril Diouck, Léonard Elie Akpo : « Dégradation de la forêt de Fathala dans le parc national du delta du Saloum (Sénégal). Conséquences sur la conservation de la faune »

Dans la forêt de Fathala, les modifications du couvert ligneux entre 1969 et 1989 et de la composition floristique entre 1975 et 1996 ont été analysées par photos aériennes et relevées au sol. Cette forêt correspond à la partie terrestre du parc national du delta du Saloum, noyau central d'une réserve de biosphère au Sénégal.

Ouvrage issu du séminaire de Parakou (Bénin), 14-19 avril 2003,
organisé avec le soutien du gouvernement du Bénin, de l'Unesco, de la FAO, de l'IRD,
de la région Centre (France) et de la Banque mondiale

Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest ?

Conservation de la biodiversité
et développement

Éditeurs scientifiques
Anne Fournier, Brice Sinsin et Guy Apollinaire Mensah

IRD Éditions
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

collection Colloques et séminaires

Paris, 2007

Secrétariat et mise en forme du texte

Nathalie Claudé
Neza Penet
Anne Mouvet
Catherine Noll-Colletaz
Carole Marie

Traduction

Deborah Taylor

Reprise des illustrations

Christine Chauviat

Fabrication

Catherine Plasse

Maquette de couverture

Michelle Saint-Léger

Photo de couverture

© Julien Marchais, programme Enfants et éléphants d'Afrique – Des éléphants et des hommes « Groupe d'enfants de Boromo en classe Nature, réserve naturelle des Deux Balés, Burkina Faso »

Photo page 2 de couverture

© IRD / Jean-Jacques Lemasson – Sénégal. Vol de Sarcelles d'été (Famille: Anatidés, *Annas querquedula*). Première zone humide d'importance au sud du sahara, le parc national des Oiseaux du Djoudj (12 000 ha) est essentiel pour l'hivernage des migrateurs d'Europe du Nord et d'Afrique de l'Ouest (environ 3 millions d'oiseaux transitent, plus de 400 espèces dénombrées). Classé au patrimoine mondial de l'Unesco (1971) le parc national des Oiseaux du Djoudj compte parmi les premiers parcs ornithologiques du monde.

La loi du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2007

ISSN : 0767-2896

ISBN : 978-2-7099-1634-9